

REGLEMENT COMPLET DU JEU-CONCOURS

« Le calendrier de l'Avent « Recettes-sans-allergènes » iTerroir

Article 1 : Organisation

iTerroir, société anonyme au capital de 100 000 € - locataire gérant - dont le siège social est situé 6, Parc de Brocéliande - 35760 Saint-Grégoire R.C.S. Rennes - B 753 114 628 (ci-après « la société organisatrice ») organise un jeu- concours gratuit et sans obligation d'achat intitulé « Le calendrier de l'Avent recettes sans allergènes du 1 au 24 décembre 2017 inclus.

Article 2 : Participants

Ce jeu gratuit sans obligation d'achat est exclusivement ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine. Sont exclues du jeu les personnes ne répondant pas aux conditions ci-dessus ainsi que les membres du personnel de la société organisatrice, et toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion du jeu ainsi que leur conjoint, les membres de leurs familles : ascendants et descendants directs ou autres parents vivant ou non sous leur toit. La société organisatrice se réserve le droit de demander à tout participant de justifier des conditions ci-dessus exposées. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier de son lot. Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne (même nom, même adresse mail). La société organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect de cette règle. La participation au jeu implique l'entière acceptation du présent règlement.

Article 3 : Modalités de participation

Les participants doivent se rendre à l'adresse URL suivante : <http://jeu-calendrier.recettes-sans-allergenes.fr>

Pour participer, il faut :

- créer un compte utilisateur gratuit (en renseignant les différents champs) puis s'authentifier sur le site
- accepter les conditions de participation (règlement du jeu)
- répondre à l'intégralité des questions du formulaire d'inscription correctement pour que son inscription soit validée. Le joueur est informé et accepte que les informations saisies dans le formulaire d'inscription valent preuve de son identité.

Toute participation effectuée contrairement aux dispositions du présent règlement rendra la participation invalide. Tout participant suspecté de fraude pourra être écarté du jeu-concours par « L'organisatrice » sans que celle-ci n'ait à en justifier. Toute identification ou participation incomplète, erronée ou illisible, volontairement ou non, ou réalisée sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement sera considérée comme nulle. La même sanction s'appliquera en cas de multi-participation.

Article 4 : Gains

Les prix des lots sont exprimés en prix de ventes conseillés et en euros TTC

Les dotations mises en jeu sont réparties comme suit :

Lot de la question du 1^{er} décembre - Lot d'une valeur de 12,04 €

3 produits Céliane :

- 1 sachet de 6 madeleines framboises bio et sans gluten
- 1 sachet de 7 muffins cœur noisette bio et sans gluten
- 1 menu veggie quinoa à la mexicaine bio et sans gluten

Lot de la question du 2 décembre - Lot d'une valeur de 13 €

- 1 Trousse antidote "Sirop" de la marque *allergN*, en matière néoprène,

Lot de la question du 3 décembre - lot d'une valeur de 22,65

4 produits Nature & Cie :

- 1 Galette des rois sans gluten
- 1 paquet de 6 madeleines pur beurre sans gluten
- 1 paquet de 4 sablés caramel au coeur salé bio et sans gluten
- 1 paquet de crackers tomate chèvre sans gluten

Lot de la question du 4 décembre - Lot d'une valeur de 20 €

- 1 coffret Biolokloc en carton ondulé comprenant 3 pots de confitures BIO de 300g (crème de marrons, clémentines, figes) et 4 unidoses BIO de 30g (abricots, rhubarbes, framboises, et coings).

Lot de la question du 5 décembre - Lot d'une valeur de 30 €

- 1 panier gourmand Shaër comprenant :
 - 1 pain Maestro Classic de 300g et 1 pain Maestro Céréale de 300g
 - 1 pain Maestro Vital de 350g et 1 pain campagnard aux graines de 250g
 - 1 Pain brioché de 370g
 - 1 paquet de biscuits Petit beurre de 165g et 1 paquet de biscuits Goûter crème cacao de 250g
 - 1 paquet de bretzels Salinis de 60g et 1 paquet de Tartine croustillante de 150g
 - 1 paquet de biscuits Choco Chip Cookies de 200g.

Lot de la question du 6 décembre - Lot d'une valeur de 8,9 €

- 3 briquettes de 20cl. Riz cuisine au riz de Camargue SOY - Nutrition et Nature et 1 tote bag en coton bio

Lot de la question du 7 décembre - Lot d'une valeur de 78 €

- 1 abonnement d'un an à WeCook pour recevoir chaque semaine des menus personnalisés
- 15 minutes de téléconseil avec une diététicienne WeCook.

Lot de la question du 9 décembre - Lot d'une valeur de 15 €

- 1 bon d'achat d'une valeur de 15 € valable sur la boutique en ligne www.natama.eu (hors frais de livraison). Le bon d'achat expire le 28/02/2018.

Lot de la question du 11 décembre - Lot d'une valeur de 62,14 €

- 18 produits Bjorg
 - 1 paquet de biscuits fourrés cacao (180g) et 1 paquet de biscuits fourrés myrtille (180g)
 - 1 paquet de galettes maïs, amarante & lin bio (150g), 1 paquet de galettes maïs, amarante bio (150g)
 - 1 paquet de petit pain tranché 3 graines bio et sans gluten (300g)
 - 1 paquet de céréales petit déjeuner muesli fruits sans gluten et bio (375g), 1 paquet de céréales petit déjeuner muesli chocolat sans gluten et bio (375g)
 - 1 paquet de mini apéro fromage sans gluten et bio (40g), 1 paquet de mini apéro chili sans gluten et bio (40g)
 - 1 sachet de mix 3 farines (farines de riz, de pois chiche et de maïs) bio et sans gluten (500g)
 - 1 paquet de sablés chocolat sans gluten et bio (250g), 1 paquet de sablés vanille sans gluten et bio (250g)
 - 1 plat cuisiné - fusilli sauce épinard sans gluten et bio (280g), 1 plat cuisiné - fusilli sauce provençale sans gluten et bio (280g), 1 plat cuisiné - fusilli céréales sans gluten et bio (280g), 1 plat cuisiné - fusilli lentilles corail sans gluten et bio (280g),
 - 1 paquet de 3 petits pains pavés nature bio et sans gluten (240g), 1 paquet de 3 petits pains pavés graines bio et sans gluten (240g),

Lot de la question du 12 décembre - Lot d'une valeur de 9,95 €

- Livre : Sans gluten en 4 ingrédients - auteur Alexandra Beauvais chez mangoeditions.com (18 x 23 cm - 96 pages)

Lot de la question du 14 décembre - Lot d'une valeur de 28,29 €

- 8 produits Gerblé sans gluten
 - 1 pain aux graines sans gluten (400 g)
 - 1 pain de mie nature sans gluten (350 g)
 - 1 paquet de pétales céréales (300g)
 - 1 paquet de 7 madeleines sans gluten

- 1 paquet de galettes maïs caramel Sans Gluten (9g)
- 1 paquet de crousti pause sans gluten (5 sachets fraîcheur de 2 biscuits)
- 1 paquet de tagliatelles sans gluten (250g)
- 1 paquet de farine mix pain et pâtisserie sans gluten (1kg)

Lot de la question du 15 décembre - Lot d'une valeur de 25 €

- 1 code promo d'une valeur de 25 € a valoir sur l'intégralité du site Toupargel.fr

Lot de la question du 17 décembre - 50 € de remise

- 50 € de réduction sur le programme de coaching alimentaire innovant, fun et microbiote d'Happybiote ! - Programme de 6 semaines pour apprendre, comprendre et appliquer de nouvelles habitudes alimentaires (tarif : 239 €)

Lot de la question du 19 décembre - Lot d'une valeur de 24,85 €

1 Panier de produit Nos Meilleures Courses :

- Bière au quinoa bio et sans gluten - Altiplano (33cl)
- Quinoa blond d'Anjou sans gluten (350g)
- Cookies bio au chocolat noir bio & sans gluten - Ma vie sans gluten (150g)
- Préparation pour cake bio châtaigne & souchet bio & sans gluten - Ma vie sans gluten (300g)
- Boisson végétale Riz Amande bio & sans gluten - The Bridge (1L)
- Boisson Terraçai à l'acai bio - Terraçai (500ml)
- Tartines craquantes au souchet sans gluten bio - Le Pain des Fleurs (150g)

Lot de la question du 21 décembre - Lot d'une valeur de 17,35 €

3 produits CINGSA NS offert par Avec Plaisir :

- 1 sachet de gourmandises bio et sans allergènes citron pavot (100g)
- 1 paquet de petit déjeuner bio et sans allergènes cannelle (200g)
- 1 paquet de biscuits apéritif nature bio et sans allergènes (65g)

Lot de la question du 23 décembre - Lot d'une valeur de 30,35 €

6 plats cuisinés Gayelord Hauser SANS ALLERGENES

- 1 plat cuisiné - dinde à l'estragon petits légumes et quinoa (290g)
- 1 plat cuisiné - bœuf épicé aux petits légumes (290g)
- 1 plat cuisiné - quinoa aux petits légumes (280g)
- 1 plat cuisiné - poulet basquaise (290g)
- 1 plat cuisiné - poulet façon paëlla (290g)
- 1 plat cuisiné - veau à la tomate (290g)

Lots du super tirage (> 380 € de lots)

- Bon d'achat de 25 € valable sur la boutique en ligne : <https://nature-et-cie.fr/>
- 1 coffret BioloKloc en carton ondulé d'une valeur de 20 € comprenant 3 pots de confitures BIO de 300g (crème de marrons, clémentines, figes) et 4 unidoses BIO de 30g (abricots, rhubarbes, framboises, et coings)
- 1 panier gourmand Shaër d'une valeur de 30 € comprenant 1 pain Maestro Classic de 300g, 1 pain Maestro Céréale de 300g, 1 pain Maestro Vital de 350g, 1 pain campagnard aux graines de 250g, 1 pain brioché de 370g, 1 paquet de biscuits Petit beurre de 165g et 1 paquet de biscuits Goûter crème cacao de 250g, 1 paquet de bretzels Salinis de 60g et 1 paquet de Tartine croustillante de 150g, 1 paquet de biscuits Choco Chip Cookies de 200g.
- 1 abonnement d'un an à WeCook d'une valeur de 78 € pour recevoir chaque semaine des menus personnalisés et bénéficier de 15 minutes de téléconseil avec une diététicienne WeCook.
- 1 bon d'achat d'une valeur de 15 € valable sur la boutique en ligne www.natama.eu (*hors frais de livraison*). Le bon d'achat expire le 28/02/2018.
- 3 produits CINQSANS offert par Avec Plaisir - lot d'une valeur de 17,35 € intégrant 1 sachet de gourmandises bio et sans allergènes citron pavot (100g), 1 paquet de petit déjeuner bio et sans allergènes cannelle (200g), 1 paquet de biscuits apéritif nature bio et sans allergènes (65g)
- 18 produits Bjorg - Lot d'une valeur de 62,14 € intégrant 1 paquet de biscuits fourrés cacao (18g), 1 paquet de biscuits fourrés myrtille (180g), 1 paquet de galettes maïs, amarante & lin bio (150g), 1 paquet de galettes maïs, amarante bio (150g), 1 paquet de petit pain tranché 3 graines bio et sans gluten (300g), 1 paquet de céréales petit déjeuner muesli fruits sans gluten et bio (375g), 1 paquet de céréales petit déjeuner muesli chocolat sans gluten et bio (375g), 1 paquet de mini apéro fromage sans gluten et bio (40g), 1 paquet de mini apéro chili sans gluten et bio (40g), 1 sachet de mix 3 farines (farines de riz, de pois chiche et de maïs) bio et sans gluten (500g), 1 paquet de sablés chocolat sans gluten et bio (250g), 1 paquet de sablés vanille sans gluten et bio (250g), 1 plat cuisiné - fusilli sauce épinard sans gluten et bio (280g), 1 plat cuisiné - fusilli sauce provençale sans gluten et bio (280g), 1 plat cuisiné - fusilli céréales sans gluten et bio (280g), 1 plat cuisiné - fusilli lentilles corail sans gluten et bio (280g), 1 paquet de 3 petits pains pavés nature bio et sans gluten (240g), 1 paquet de 3 petits pains pavés graines bio et sans gluten (240g),
- Livre Sans gluten en 4 ingrédients - auteur [Alexandra Beauvais](http://Alexandra-Beauvais.com) chez mangoeditions.com d'une valeur de 9,95 € (18 x 23 cm - 96 pages)
- 5 produits Gerblé sans gluten - Lot d'une valeur de 28,29 € intégrant 1 pain aux graines sans gluten (400 g), 1 paquet de 7 madeleines sans gluten, 1 paquet de farine mix pain et pâtisserie sans gluten (1kg), 1 paquet de penne farines de riz et pois chiche (250g), 1 paquet de goûter fourré cacao (225g)
- 1 cocotte ovale en fonte émaillée afin de préparer tous vos plats mijotés. Lot d'une valeur

de 68,5 € Coloris rouge. Cocotte Mathon d'une capacité de 3,5L. Dimensions : 29 x 21 x 14 cm avec couvercle. Offerte par toupargel.fr

- 6 plats cuisinés Gayelord Hauser sans allergènes - lot d'une valeur de 30,35 € intégrant 1 plat cuisiné dinde à l'estragon petits légumes et quinoa (290g), 1 plat cuisiné - bœuf épicé aux petits légumes (290g), 1 plat cuisiné - quinoa aux petits légumes (280g), 1 plat cuisiné - poulet basquaise (290g), 1 plat cuisiné - poulet façon paëlla (290g), 1 plat cuisiné - veau à la tomate (290g)

La valeur des prix est déterminée au moment de la rédaction du présent règlement et ne saurait faire l'objet d'une contestation quant à leur évaluation. Tous les frais exposés postérieurement au jeu notamment pour l'entretien et l'usage de ces lots sont entièrement à la charge du gagnant. Les prix sont incessibles et ne pourront être échangés sous forme de contrepartie en numéraire. Ils devront être acceptés tels quels. Les gagnants seront prévenus individuellement pour confirmation de leur gain, par tout moyen à la disposition de la société organisatrice, et recevront leurs dotations, en fonction de la nature des lots par courrier ou e-mail pour les bons d'achat ou les services activables en ligne avec un code.

Article 5 : Désignation des gagnants

La désignation des gagnants et l'attribution des gains seront réalisées par la société organisatrice par tirage au sort.

- Un tirage au sort pour chaque question du jour pour lesquelles un lot est mis en jeu. Tirage au sort parmi les personnes ayant trouvé la bonne réponse et ayant répondu le jour de la question.
- Un super tirage au sort parmi les participants ayant obtenu le plus de bonnes réponses sur l'ensemble des questions du jeu

Date de désignation : 12 janvier 2018

Article 6 : Annonce des gagnants

Les gagnants seront informés par e-mail à l'adresse indiquée lors de l'inscription au jeu-concours.

Article 7 : Remise des lots

La société organisatrice n'est en aucun cas en charge et responsable de la remise des lots aux gagnants. Les lots seront envoyés directement par les entreprises partenaires des dotations, aux coordonnées indiquées par les participants. Le lot restera à disposition du participant pendant 7 jours. Après ce délai, il ne pourra plus y prétendre. Les gagnants s'engagent à accepter les lots tels que proposés sans possibilité d'échange notamment contre des espèces, d'autres biens ou services de quelque nature que ce soit ni transfert du bénéfice à une tierce personne. De même, ces lots ne pourront faire l'objet de demandes de compensation. Les entreprises partenaires offrant les lots se réservent le droit, en cas de survenance d'un événement indépendant de leur volonté, notamment lié à leurs fournisseurs ou à des circonstances imprévisibles, de remplacer les

lots annoncés, par des lots de valeur équivalente. Le gagnant sera tenu informé des éventuels changements.

Article 8 : Responsabilité

Les gagnants s'engagent à dégager de toute responsabilité la société organisatrice, ses agences de publicité et de promotion, ses partenaires de la promotion, leurs employés ou représentants, de tout dommage qu'ils pourraient subir en liaison avec l'acceptation du lot gagné.

Ainsi, les gagnants déclarent être informés et accepter expressément que la société organisatrice ne pourra être tenue responsable d'un préjudice d'aucune nature (personnelle, physique, matérielle, financière ou autre), de tout incident survenu à l'occasion de la participation au présent jeu-concours et de ses suites. La société organisatrice décline toute responsabilité en cas de dommage qui pourrait être causé au gagnant à l'occasion de l'utilisation ou de la jouissance du gain. En aucun cas la société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable d'une perte de données ou d'une détérioration liée à ces données. La société organisatrice ne pourrait être tenue pour responsable si les données relatives à l'inscription d'un participant ne lui parvenaient pas pour une quelconque raison que ce soit, ou lui arrivait illisible ou impossible à traiter.

La société organisatrice ne saurait être tenue responsable dans le cas d'éventuelles grèves, retards des services d'expédition des dotations ne permettant pas au gagnant d'en profiter pleinement. La société organisatrice n'assume aucune responsabilité quant à l'état de livraison et/ou en cas de vols des dotations acheminées par voie postale. La société organisatrice se réserve la possibilité d'invalider à tout moment et sans préavis la participation de tout participant qui n'aurait pas respecté le présent règlement. Il est précisé que Facebook n'est en aucun cas associé ou partenaire du jeu-concours. Sa responsabilité ne pourra être engagée.

Article 9 : Utilisation des données personnelles des participants

Les informations des participants sont enregistrées et utilisées par la société organisatrice pour mémoriser leur participation au jeu-concours et permettre l'attribution des lots.

Les participants peuvent, pour des motifs légitimes, s'opposer à ce que leurs données personnelles communiquées dans le cadre de ce jeu fassent l'objet d'un traitement. Ils disposent également d'un droit d'opposition à ce qu'elles soient utilisées à des fins de prospection commerciale, en dehors de la participation à ce jeu-concours, qu'ils peuvent faire valoir dès l'enregistrement de leur participation en s'adressant par courrier à « L'organisatrice » dont l'adresse est mentionnée à l'article 1. Le/les gagnant(s) autorisent la société organisatrice à utiliser à titre publicitaire ou de relations publiques leurs coordonnées (nom, prénom), sur quelque support que ce soit, sans que cela ne leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque, autre que l'attribution de leur lot. Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, tout participant a le droit d'exiger que soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées, les informations le concernant qui seraient inexactes, incomplètes, équivoques ou périmées en s'adressant par courrier à la société organisatrice dont l'adresse est mentionnée à l'article 1.

Article 10 : Gratuité de la participation

Le présent jeu-concours étant gratuit et sans obligation d'achat, le participant pourra sur simple demande écrite adressée à iTerroir « Le calendrier de l'avant Recettes sans allergènes » - 6, Parc de Brocéliande - 35760 Saint-Grégoire, demander le remboursement par virement bancaire (joindre impérativement dans ce cas un RIB/RIP/RICE) des frais de participations liés aux frais de connexion à Internet nécessaires à la lecture du règlement du jeu-concours et à la participation au jeu-concours qui seront calculés sur la base forfaitaire trois minutes par question soit 0.10 €. La demande doit être accompagnée du justificatif de tarification de l'opérateur télécom ou du fournisseur d'accès Internet mentionnant la date, l'heure et la durée de l'appel. Il est entendu qu'il n'y aura pas de remboursement dans le cas où la participation est effectuée dans le cadre d'un forfait illimité (ADSL, câble ou autre...).

Par ailleurs, les frais d'affranchissement de cette demande sont également remboursables, sur la base d'un timbre postal (au tarif lent en vigueur), sur simple demande écrite sur papier libre envoyée avant le 1^{er} janvier 2018 (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante : iTerroir « Le calendrier de l'avant Recettes sans allergènes » - 6, Parc de Brocéliande - 35760 Saint-Grégoire. Le remboursement de la participation au jeu-concours, de la consultation du règlement et des frais d'affranchissement engagés pour l'envoi de la demande de remboursement de la participation au jeu-concours et de la consultation du règlement est limité à un seul par personne (même nom et/ou même adresse et/ou même RIB). Le participant au jeu-concours devra impérativement préciser et joindre sur sa demande de remboursement ses coordonnées complètes (nom, prénom, adresse, code postal, ville). Toute demande illisible, raturée, incomplète ou encore expédiée hors délai sera considérée comme nulle.

Article 11 : Règlement

Le présent règlement peut être consulté sur le site : <http://jeu-calendrier.recettes-sans-allergenes.fr>. Le règlement sera par ailleurs adressé gratuitement à toute personne sur simple demande faite à iTerroir « Le calendrier de l'avant Recettes sans allergènes » - 6, Parc de Brocéliande - 35760 Saint-Grégoire (frais de timbre remboursés au tarif lent de la Poste en vigueur sur simple demande écrite).

Article 12 : Fraude

Toute fraude, ou tentative de fraude, manifestée par un commencement d'exécution et commise en vue de percevoir indûment un lot, fera l'objet de poursuites conformément aux dispositions des articles 313-1 et suivants du Code pénal.

Article 13 : Loi applicable

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Toute difficulté relative à l'interprétation, l'exécution, de ce règlement sera réglée à l'amiable entre les parties. Si dans le mois qui suit, aucun accord n'est trouvé, le litige pourra être soumis aux

Tribunaux compétents du ressort de la Cour d'Appel de Rennes. Fait Saint-Grégoire le 30 novembre 2017